

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 07/12/2022

Reçu en préfecture le 07/12/2022

Publié le

SLOW

ID : 974-249740101-20221207-2022_150_BC_15-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 décembre 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE CINQ DÉCEMBRE à 14 h 00,
le Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO, à Le Port dans la
Salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la
présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Nombre de membres en exercice : **16**
Nombre de présents : 11
Nombre de représentés : 2
Nombre d'absents : 3

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2022_150_BC_15
Convention entre le TCO et
l'AGORAH pour la mise en œuvre
d'un outil de gestion des dossiers du
PILHI

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Bruno DOMEN - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

Nombre de votants : 13

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Olivier HOARAU - M. Henry HIPPOLYTE - M. Fayzal AHMED-VALI

NOTA :

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Le Président certifie que :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Laetitia LEBRETON procuration à M. Irchad OMARJEE

- la convocation a été faite le :
29 novembre 2022

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
12/12/2022

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2022

AFFAIRE N°2022_150_BC_15 : CONVENTION ENTRE LE TCO ET L'AGORAH POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN OUTIL DE GESTION DES DOSSIERS DU PILHI

Le Président de séance expose :

Contexte

Dans le cadre du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI), l'AGORAH est missionnée par la DEAL pour la mise en œuvre de l'Observatoire Réunionnais de l'Habitat Indigne (ORHI).

L'ORHI est un outil partenarial créé en 2015 qui a pour objectifs :

- valoriser et capitaliser les données nouvellement produites ;
- disposer d'un état de lieux actualisé de l'insalubrité à un temps « t » à l'échelle régionale ;
- centraliser les informations existantes ;
- suivre l'évolution du phénomène ;
- mettre en commun des indicateurs issus des PCLHI-PILHI, d'études et observatoires locaux.

L'ORHI doit permettre de retranscrire, de quantifier les actions menées, de rendre compte de leur suivi et des difficultés rencontrées. Au-delà de son socle de données constituant sa matière première, l'ORHI est une démarche globale, concertée avec l'ensemble des acteurs de la lutte contre l'habitat indigne. Au travers de ses temps d'animation (notamment avec les équipes « PILHI » en place), il les accompagne dans l'homogénéisation des informations collectées. Les discussions autour de méthodologie et de données sont aussi des moyens de bénéficier, entre EPCI, des retours d'expériences et d'aborder les questions de coordination d'action.

La construction d'un système de remontée de l'information avec les EPCI (cf- schéma ci-dessous), dans le cadre de cet observatoire, et la nécessité de construire une méthodologie homogène de structuration de données et de production d'indicateurs, à très vite questionner sur le besoin d'un outil commun à tous, de type application numérique, avec un paramétrage concerté.

Les modalités de mise à disposition de l'outil de gestion commun des PILHI

L'outil commun vise à accompagner les EPCI dans le suivi et la mise en œuvre de leurs PILHI. En effet, à l'issue de cette mission, ils disposeront d'un outil métier, « clé en main », afin de faciliter la gestion des actions menées, d'évaluer annuellement leur plan et de pouvoir permettre la transmission de données homogènes à l'ORHI piloté par l'AGORAH.

La méthodologie suivante a été mise en œuvre par l'AGORAH :

- 1er temps (2022) : création et réalisation de l'outil « métier » PILHI en faisant appel à un prestataire.

Cette mission est réalisée par l'AGORAH pour le compte de la DEAL. La création de l'outil est prise en charge à 100 % par la DEAL. Le prestataire a été retenu et l'outil est aujourd'hui en création.

- 2ème temps (2023-2024) : mise en place et déploiement de l'outil dans les EPCI avec la formation à l'outil des équipes « PILHI », la gestion de la solution (maintenance et hébergement) et le développement (ce dernier selon les besoins exprimés). Ce temps comprend également l'accompagnement technique de l'AGORAH.

Cette action concerne et engage le TCO à utiliser l'outil mis à disposition et à assurer, par le biais du prestataire désigné, la maintenance et l'hébergement de la solution. Les modalités détaillées sont fixées dans le projet de convention en annexe.

Le plan de financement

Le coût de la mission incombant au TCO pour 2 ans (à compter de la mise à disposition de l'outil) est de 4 672 € selon les modalités suivantes :

	Année 1	Année 2	TOTAL
Accompagnement technique de l'AGORAH	795,00 € TTC	795,00 € TTC	1 590,00 € TTC
Formation des utilisateurs, hébergement et maintenance par le prestataire désigné	1 606,00 € TTC		3 082,00 €
Hébergement et maintenance par le prestataire désigné		1 476,00	
TOTAL	2 401,00 €	2 271,00 €	4 672,00 €

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 24/11/2022.

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement et Logement du 17/11/2022.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- VALIDER le plan de financement

- AUTORISER le Président à signer la convention entre le TCO et l'AGORAH pour la mise en œuvre d'un outil de gestion des PILHI

- AUTORISER le Président à signer tous les actes correspondants à l'exécution de la présente délibération

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président